

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : secretariat@jpnavocat.be

La somnolence au volant est responsable de 20% des accidents mortels

Comme chaque année au mois de décembre, «Bob» nous rappelle qu'entre boire et conduire il faut choisir. Un autre danger, moins médiatisé, nous guette également: 20% des accidents graves sont dus uniquement à la somnolence, chiffre proche des 25% dus à l'alcool. Parmi les causes de somnolence, il y a évidemment la fatigue et/ou la monotonie des longs trajets mais aussi la digestion car elle mobilise l'énergie du métabolisme au détriment de la concentration. Même sans alcool, un copieux repas de fête entraîne donc un risque de somnolence. La prise d'alcool aggrave évidemment le risque : selon une étude réalisée par AXA, *«un seul verre de vin pris pendant un repas même léger double le risque d'assoupissement pendant la digestion»*. Soyez donc vigilants.

Combien coûte le nouveau permis de conduire ?

Depuis 2013, le permis de conduire a pris la forme d'une carte bancaire. Un petit lifting est prévu à partir de la mi-décembre pour améliorer la sécurité et éviter les contrefaçons. A l'heure actuelle, seules certaines catégories de conducteurs et conductrices se sont vus délivrer le nouveau format du permis de conduire, notamment les nouveaux conducteurs et ceux dont l'ancien permis a été volé. Pour les autres, l'ancien permis « papier » demeurera valable jusqu'en 2033, les conducteurs ayant le droit de faire remplacer dès maintenant leur permis «papier» par un permis «carte bancaire» dont la durée est limitée à 10 ans. Ce nouveau format a un coût qui va de 20 à 40€ selon les communes (28€ à Wavre, 30€ à Bruxelles-ville et à Uccle): voyez le site Internet de votre commune.

Vacances d'hiver à la montagne: n'oubliez pas vos vignettes

Si la France et l'Italie pratiquent le péage autoroutier, d'autres pays, tels la Suisse et l'Autriche, pratiquent le système de la vignette, à commander en ligne ou à acheter à la frontière (il faut compter environ 37€ pour la vignette suisse (annuelle) et 9€ pour une vignette autrichienne (valable 10 jours). A ces vignettes devenues traditionnelles s'ajoutent des vignettes environnementales qui sont imposées dans des centaines de villes européennes et qui visent surtout les moteurs diesel. Avant de partir, il est donc prudent de se renseigner, notamment sur le site www.green-zones.eu.

Des lunettes intelligentes pour les services de secours

L'hôpital André Renard de Herstal est le premier hôpital belge à avoir testé des lunettes intelligentes pour équiper les services de secours. En pratique, arrivé sur les lieux de l'accident, l'infirmier porteur de telles lunettes filme en temps réel ce qu'il voit. Le médecin présent à l'hôpital voit les images et peut ainsi intervenir en temps réel. Selon l'institut belge de sécurité routière (Vias), ce système permettrait d'améliorer l'efficacité des interventions de 20 à 30%. Vias invite les hôpitaux à généraliser cette nouvelle technologie.

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be